



Compte rendu de réunion Pacte de loyauté du CNOSF

<u>Objet de la réunion</u> <u>Pacte de loyauté du CNOSF</u>	<u>Date de rédaction</u> 26/06/2020
<u>Date / heure de début / durée</u> Mardi 23 juin 2020 à 17h00	<u>Rédacteur</u> Éric Vaquier
<u>Lieu</u> Visioconférence Zoom	<u>Nom du fichier</u> FFBillard_Pacte_Loyauté_20200623.doc
<u>Participants</u> Sylvie Peyramaure (SP), Christian Baizet (CB), Marcel Dejardin (MD), Philippe Maillard (PMa), Patrice Mesny (Pme) et Éric Vaquier (EV)	<u>Destinataires (A):</u> Présidents de Ligue Président de la Fédération
<u>Absents excusés</u> Marie-Paule Gros, Valéry Callens, Jean-Michel Delamarche et Guillaume Rochet	<u>Destinataires pour information (Cc:)</u> Comité directeur fédéral

Compte rendu

La visioconférence débute à 17h00.

EV introduit le sujet en rappelant les éléments de contexte de ce pacte de loyauté proposé par le CNOSF en vue de son assemblée générale du lundi 29 juin 2020.

Ce pacte a vocation à améliorer les relations entre les fédérations dites affinitaires et les fédérations délégataires.

À l'été 2018, un cas opposant un club breton à l'UFOLEP a été remonté à la fédération. Compte tenu des difficultés rencontrées localement, la Fédération est intervenue auprès du CNOSF en saisissant son service juridique. Ce dernier s'est contenté de répondre en adressant un projet de recommandation émis par le comité de déontologie du CNOSF.

Le 9 janvier 2020, le comité de déontologie du CNOSF a rendu l'avis n° 2020-01 suite aux saisines du 30/09/2019 de la FFJDA et du 11/10/2019 de la FFBad.

Au mois d'avril 2020, le CNOSF a organisé plusieurs réunions ayant pour objet la rédaction d'un code de bonne conduite entre fédérations membres du CNOSF. Aucun consensus n'ayant pu être trouvé, ce projet a été abandonné.

Fin mai début juin, de nouvelles séances de travail ont été mises en place (5 en 10 jours) pour aboutir au Pacte de loyauté, objet de la présente réunion.

EV invite chaque président.e de ligue à exposer son point de vue et son analyse du texte.

Il ressort de ces interventions :

- Les tensions rencontrées avec les affinitaires le sont essentiellement avec l'UFOLEP, la FFRS, la FNSMR
- Si le sujet n'est pas ancien pour le sport billard, il l'est dans de nombreuses autres disciplines (tennis de table, judo, badminton)
- Le faible coût de la licence des affinitaires est incitatif et conduit au départ de certains clubs pour rejoindre une fédération affinitaire
- Les affinitaires déclarent œuvrer dans le cadre du sport loisir et du sport pour tous mais organisent des compétitions et délivrent des « titres »
- Les modèles d'organisation de la formation, de la compétition, du sport santé mis en place par les affinitaires sont calqués sur ceux des fédérations délégataires
- Le projet de texte ne va pas assez loin pour recadrer le rôle et les responsabilités des affinitaires et des délégataires
- Le texte ne prévoit pas de disposition en cas de manquement
- La présidence tournante de la commission de médiation va mécaniquement influencer sur la nature des décisions tant les points de vue divergent entre affinitaires et délégataires, un « code confiance » doit donc être établi préalablement
- La problématique la plus prégnante pour le billard est la double affiliation (affinitaire/délégataire) pour le même espace de pratique
- La validation du texte va permettre :
 - Au Président fédéral d'entrer en contact avec ses homologues des affinitaires identifiés au premier point
 - Aux Président.es de Ligues d'entrer en contact avec leurs homologues régionaux des fédérations listées au point 1
- Le rapprochement au niveau local peut s'avérer profitable pour arriver à un accord
- Par le passé, des accords locaux n'ont pu être mis en place du fait de l'intervention des municipalités visant à garantir l'accès libre à la salle de billard sans obligation de se licencier

- Une étude de tarification « double licence » affinitaire/délégitaire pourrait apporter un éclairage sur une modalité de « sortie de crise »
- Les problèmes rencontrés avec des associations type AFEBAS, FBEP ou UCBC ne seront pas réglés par ce pacte de loyauté
- Le positionnement des ligues doit être cohérent car les fédérations affinitaires sont toutes unies sur ce sujet et œuvrent auprès de leurs organes déconcentrés respectifs

Concernant le texte en lui-même, les éléments suivants sont relevés :

- a) remplacer « exclusive » par « exclusivité »
- c) au point 2 supprimer « de » avant « faciliter » et supprimer « d' » avant « agir »
- Article 2 : on parle d'inclusion mais pas d'insertion
- Article 4 : l'ordre des mots devrait être sincère, honnête, saine et honorable
- Article 5 : remplacer « est en » par « en est » et l'article ne contextualise pas la notion de fairplay

Lors de cette réunion, un consensus entre les ligues participantes s'est dégagé en faveur du projet de texte bien que celui-ci soit, sur certains points, jugé insuffisant.

La séance est levée à 18h30.